
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mars 2024 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Marie-Andrée Mauger, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Enrique Machado, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Céline-Audrey Beauregard, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Benoit Gratton, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Kaila A. Munro, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Annick Duchesne, directrice de l'arrondissement par intérim
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim
M. Jean Cardin, Chef de division du département de la division du territoire et des études techniques par intérim
Mme Diane Vallée, conseillère en planification
M. Patrick Leveille, chef de la division du Culture, sports, loisirs et développement social
M. Martin Roberge, directeur des travaux publics
Mme Diane Vallée, conseillère en planification
M. Maxime Beaulieu, commandant du poste de quartier 16
Mme Stephanie Zhao Liu, secrétaire d'arrondissement.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 03.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

10 - Communication de la présidente au public

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 03 à 19 h 12.

10.01

10 - Présentation thématique sur le Plan d'action en développement économique de l'arrondissement de Verdun 2024-2027

À l'aide d'un document de format Présentation qui est projeté sur écran, Mme Diane Vallée, conseillère en planification et M. Anthony Villeneuve, chef de division de l'urbanisme, font une présentation sur le Plan d'action en développement économique de l'arrondissement de Verdun 2024-2027 au cours de la période s'étendant de 19 h 18 à 19 h 38.

10.02

CA24 21 0040

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

10.03

CA24 21 0041

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2024 à 19 h

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2024, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

10 - Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 40 à 19 h 58.

10.05

10 - Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 19 h 58 à 21 h 07 en ce qui a trait aux questions du public et de 21 h 07 à 21 h 31 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de quatorze personnes posent une question en direct au conseil et onze questions écrites sont lues.

10.06

CA24 21 0042

Adopter le plan d'action en développement économique de l'arrondissement de Verdun 2024-2027. (1246811002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Plan d'action en développement économique de l'arrondissement de Verdun 2024-2027*.

12.01 1246811002

CA24 21 0043

Déclaration pour souligner la *Journée internationale des droits des femmes*

Attendu que la *Journée internationale des droits des femmes* s'est tenue le 8 mars 2024 et avait pour thème « *Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme* »;

Attendu que l'objectif de cette journée est de célébrer le chemin parcouru par les femmes jusqu'à aujourd'hui et saluer tout le travail accompli vers l'atteinte de l'égalité et ce, tant à Verdun, à Montréal qu'ailleurs dans le monde;

Attendu qu'il s'agit d'un appel à l'action et d'un rappel que l'égalité des sexes est l'un des moyens les plus efficaces de bâtir des communautés plus saines, plus prospères et plus inclusives;

Attendu que l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'égalité des sexes d'ici 2030, est le déficit alarmant de 360 milliards de dollars par an pour les dépenses consacrées aux mesures en faveur de l'égalité des sexes;

Attendu que la violence conjugale, les féminicides, les violences sexuelles secouent encore nos sociétés;

Attendu que les inégalités entre les femmes et les hommes se retrouvent partout, même chez nous, tant en technologie, en politique, au sein du travail agricole que dans les postes décisionnels au sein de nos gouvernements, nos entreprises et nos organisations;

Attendu que la *Journée internationale des droits des femmes* est une occasion importante pour réfléchir ensemble aux moyens de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser le renforcement du pouvoir d'agir des femmes;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. Que l'arrondissement de Verdun souligne la *Journée internationale des droits des femmes*, le 8 mars 2024 et encourage les organisations et les citoyennes et citoyens à privilégier l'égalité en tout et pour toutes et tous;
2. Que l'arrondissement de Verdun s'engage, par ses embauches, à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes;
3. Que l'arrondissement de Verdun travaille de concert avec ses partenaires pour appuyer des initiatives communautaires qui assurent la prévention des violences faites aux femmes et contribuent à mettre en place des mesures favorisant l'égalité.

15.01

CA24 21 0044

Déclaration pour souligner le *Mois de la Francophonie* et le *statut de métropole francophone des Amériques de Montréal*

Attendu que le *Mois de la Francophonie* se déroule chaque année au mois de mars et est célébré à travers le monde afin de promouvoir la langue française;

Attendu que Montréal est la métropole francophone des Amériques;

Attendu que Montréal est une métropole cosmopolite, dynamique, ouverte sur le monde et inclusive et qu'elle promeut une approche valorisant la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité unique et vecteur de cohésion au sein de l'espace public;

Attendu que la Ville de Montréal travaille en collaboration avec ses partenaires, dont le gouvernement du Québec, l'*Office de la langue française* et les organismes communautaires pour faire du français le liant social de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2021, le *Plan d'action en matière de valorisation de la langue française*, qui lui permet de réaffirmer l'importance du français comme langue officielle et commune à Montréal et d'assurer la valorisation et le rayonnement de la langue française;

Attendu que la Ville de Montréal, pour la première fois de son histoire, a créé, en 2021, le poste de commissaire à la langue française et qu'elle a nommé, en 2020, une personne responsable de ce dossier au sein du comité exécutif;

Attendu que la Ville de Montréal a également mis en place un comité d'experts sur la langue française pour l'accompagner dans ses actions;

Attendu que la Ville de Montréal a bénéficié, en 2023, de 1,5 M \$ sur 2 ans du gouvernement du Québec pour son projet Valorisation et de promotion de la langue française dans la communauté montréalaise, à travers des activités de rayonnement auprès des jeunes, du milieu des affaires montréalais et des nouveaux arrivants;

Attendu que l'arrondissement de Verdun utilise ses installations, telles que les bibliothèques et le Quai 5160 - Maison de la culture, pour développer des programmes axés sur la valorisation de la langue française auprès des verdunoises et des verdunois;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaila A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. Que l'arrondissement de Verdun invite l'ensemble des verdunoises et des verdunois à célébrer, en mars, le *Mois de la Francophonie*;
2. Que l'arrondissement de Verdun continue à valoriser la langue française en tant que langue commune dans toutes ses sphères d'activité;
3. Que l'arrondissement de Verdun maintienne son approche, qui consiste à valoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune de la métropole du Québec;

15.02

CA24 21 0045

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, non taxable, à La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-La-Trinité, et ce, dans le cadre de ses activités pour la saison estivale 2024 qui se tiendront à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. (1244637002)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 2 000 \$, non taxable, à *La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-La-Trinité*, et ce, dans le cadre de ses activités pour la saison estivale 2024 qui se tiendront à l'église *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1244637002

CA24 21 0046

Accorder un contrat à l'entreprise Urbex Construction inc. ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc Joannette / Dépense totale de 1 405 757,91 \$, taxes, contingences et incidences comprises (contrat : 1 189 371,53 \$; contingences : 178 405,73 \$ et incidences : 37 980,65 \$) - Appel d'offres public S24-012, huit (8) soumissionnaires. (1248753002)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 405 757,91 \$ (contingences, incidences et taxes incluses);
2. d'accorder à *Urbex Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc Joannette, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 189 371,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° S24-012;
3. d'autoriser une dépense de 178 405,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 37 980,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de *Urbex Construction inc.*;
6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1248753002

CA24 21 0047

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de janvier 2024. (1247148004)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de janvier 2024.

30.01 1247148004

CA24 21 0048

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de janvier 2024. (1247148005)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de janvier 2024.

30.02 1247148005

CA24 21 0049

Dépôt des rapports budgétaires pour la période de janvier 2024. (1247148006)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de janvier 2024 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1247148006

CA24 21 0050

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même cocontractant pour l'année 2023 lorsque la dépense totale pour l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$. (1247185001)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ avec le même cocontractant pour l'année 2023, lorsque la dépense totale pour l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$.

30.04 1247185001

CA24 21 0051

Autoriser une dépense de 550 \$, non taxable, pour l'achat d'une demi-page de publicité, et ce, dans le cadre du déjeuner annuel de l'organisme Association sportive Erin qui se tiendra le 9 mars 2024, à la Plaza Evo. (1244637003)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense de 550 \$, non taxable, pour l'achat d'une demi-page de publicité, et ce, dans le cadre du déjeuner annuel de l'organisme *Association sportive Erin* qui se tiendra le 9 mars 2024, à la *Plaza Evo*;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.05 1244637003

CA24 21 0052

Accorder une subvention au montant maximum de 192 000 \$ à la Société de développement commercial Wellington (SDCW) en vertu du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2024) (RCA24 210001) et autoriser la signature de la convention à cette fin. (1236811015)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accorder une subvention au montant maximum de 192 000 \$ à la *Société de développement commercial Wellington (SDCW)* en vertu du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2024)* (RCA24 210001) et autoriser la signature de la convention à cette fin.

30.06 1236811015

CA24 21 0053

Adoption, avec changement, du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA24 210003)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)* par la conseillère Kaila A. Munro lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)* »; par la même conseillère lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

d'adopter, avec changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)* (RCA24 210003).

40.01 1247579001

CA24 21 0054

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA24 210002). (1247579003)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* par la conseillère Kaila A. Munro lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* »; par la même conseillère lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

d'adopter sans changement le *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA24 210002).

40.02 1247579003

CA24 21 0055

Adoption, sans changement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 21003) (PPCMOI), d'un second projet de résolution afin de permettre un coefficient d'occupation du sol maximal de 0,7 au lieu de 0,6 pour l'agrandissement de l'aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment situé au 24, rue des Mésanges. (lot 1 860 486). (1247325001)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), une résolution tenant lieu d'un second projet de résolution afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) de 0,7 dans le cadre d'une demande pour l'agrandissement de l'aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment situé au 24, rue des Mésanges.

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 860 486 illustré au certificat de localisation (Annexe D) joint au présent sommaire.

**SECTION II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du bâtiment en aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment est autorisé conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger au coefficient d'occupation du sol maximal de la grille des usages et des normes H03-62, de l'annexe C du *Règlement de zonage* (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

**SECTION III
CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DU PROJET**

3. Le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) du bâtiment ne peut excéder 0,7;
4. L'implantation de la lucarne doit être substantiellement représentative du caractère général de l'agrandissement présenté aux plans déposés à l'Annexe B;

**SECTION IV
GARANTIES FINANCIÈRES**

5. Aucune garantie financière n'est exigée dans le cadre de ce projet.

**SECTION V
DISPOSITIONS FINALES**

6. Les plans et illustrations du cahier de PPCMOI de l'annexe A sont présentés à titre indicatif.
7. Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
8. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ANNEXE A
Localisation du terrain

ANNEXE B
Cahier de présentation - CCU du 16 janvier 2024

ANNEXE C
Grille des usages et des normes H03-62 (Annexe C) - Règlement de zonage 1700

ANNEXE D
Certificat de localisation

40.03 1247325001

CA24 21 0056

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'apporter des précisions et corrections à certaines dispositions et afin d'autoriser l'utilisation des conteneurs maritimes dans les parcs. (1245999003)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Gratton de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'apporter des précisions et corrections à certaines dispositions et afin d'autoriser l'utilisation des conteneurs maritimes dans les parcs* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'apporter des précisions et corrections à certaines dispositions et afin d'autoriser l'utilisation des conteneurs maritimes dans les parcs* ».

40.04 1245999003

CA24 21 0057

Adoption du Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'apporter des précisions et corrections à certaines dispositions et afin d'autoriser les conteneurs maritimes dans les parcs.

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Attendu qu'en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après désignée « la loi », sur le zonage et le lotissement, à l'exception de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de la loi, ainsi que sur les matières visées aux sections VI, VII, VIII, X et XI du chapitre IV du titre I de la loi;

Attendu que suivant les articles 123 et 124 de la loi, le conseil d'arrondissement doit, aux fins de la modification d'un règlement de zonage, adopter un projet de règlement;

Attendu que suivant l'article 125 de la loi, l'arrondissement tient une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par celle-ci;

Attendu qu'en vertu de l'article 37 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005), le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation qui doivent être tenues en vertu de la loi est délégué au secrétaire d'arrondissement.

d'adopter le *Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'apporter des précisions et corrections à certaines dispositions et afin d'autoriser l'utilisation des conteneurs maritimes dans les parcs*. (1700-134P)

40.05 1245999003

CA24 21 0058

Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1244274002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Distributions de paniers de fruits et de légumes, édition 2024	Coopérative de solidarité <i>Abondance Urbaine Solidaire</i> (CAUS)	Espace vert devant la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny 5955, rue Bannantyne	Les mercredis du 12 juin au 30 octobre 2024 de 15h30 à 19h00
		Terrain de La Station – Maison intergénérationnelle 201, rue Berlioz	Les jeudis du 06 juin au 14 novembre 2024 de 16h30 à 18h30
		Terrain de la Mairie d'arrondissement de Verdun	Les mardis et les jeudis du 04 juin au 31 octobre 2024

		4555, rue de Verdun Kiosque du parc Desmarchais En face du 5190, boulevard LaSalle	de 15h30 à 18h30 Les mardis du 04 juin au 05 novembre 2024 de 15h30 à 18h30
		Parc de la Reine-Élisabeth 1650, rue Crawford Au bout de la rue Penniston	Les jeudis du 13 juin au 07 novembre 2024 de 15h30 à 18h00
Les Marchés fermiers de Verdun, édition 2024	<i>Coopérative de solidarité Abondance Urbaine Solidaire (CAUS)</i>	Espace vert devant la Bibliothèque Jacqueline-De Repentigny 5955, rue Bannantyne	Les mercredis du 22 mai au 30 octobre 2024 de 15h00 à 19h00
Mini-marchés occasionnels de Verdun	<i>Coopérative de solidarité Abondance Urbaine Solidaire (CAUS)</i>	Terrain des Serres municipales de Verdun 7000, boulevard LaSalle	Samedi 08 juin 2024, dimanche 9 juin 2024 et vendredi 14 juin 2024 de 10h00 à 17h00
		Terrains de la Mairie d'arrondissement de Verdun 4555, rue de Verdun	Les mardis du 11 juin au 27 août 2024 de 15h00 à 19h00
		Espace vert entre le 6049, boulevard LaSalle et le parc du Quai-de-la-Tortue	Vendredi 10 mai 2024 et les samedis du 11 mai au 14 septembre 2024 de 09h00 à 20h00
		Espace vert situé entre l'arrière du 4110, boulevard LaSalle et le parc J.-Albert- Gariépy	Les jeudis, vendredis, samedis et dimanches du 04 juillet au 1er septembre 2024 de 09h00 à 17h00
		Kiosque du parc Desmarchais En face du 5190, boulevard LaSalle	Les mardis du 11 juin au 12 novembre de 15h30 à 18h30
		Parc de la Reine-Élisabeth 1650, rue Crawford Au bout de la rue Penniston	Les mardis du 11 juin au 05 novembre de 15h30 à 18h00
Le Marché bio- local de L'Île-des- Sœurs, édition 2024	<i>Le Marché bio-local</i>	Place de la Grande Marguerite En face du 40, place du Commerce	Les dimanches du 12 mai au 20 octobre 2024 de 10h00 à 14h00
Cabane Panache, 12e édition	<i>La Société de développement commercial Wellington (SDCW)</i>	Sur la rue Wellington entre les rues de l'Église et Rielle À l'intersection de la rue Wellington ainsi que des rues de l'Église, Galt, Gordon et Rielle	Du lundi 18 au mardi 26 mars 2024 Du dimanche 17 au mardi 26 mars 2024 inclusivement
		Stationnement Éthel (stationnement n° 438)	Du lundi 11 mars au mardi 26 mars 2024 inclusivement
		Stationnement Gordon (stationnement n° 520)	Du lundi 11 mars au vendredi 29 mars 2024 inclusivement
		Terrains adjacents à l'église Notre-Dame-des-Sept- Douleurs	Utilisation : du lundi 11 mars au mercredi 27 mars 2024 inclusivement
			Rassemblement : du jeudi 21 mars à 17h00 au dimanche 24 mars 2024 à 17h00

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 210018);*

- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735).*

40.06 1244274002

CA24 21 0059

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement. (1247601001)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Gratton de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* ».

40.07 1247601001

CA24 21 0060

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment sur un terrain situé au 763, rue Egan - Lot 3 638 067. (1239855010)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 1 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage*(1700) tel que modifié et à l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dessins préparés par Michel Anastasiu, architecte; déposés, puis estampillés et datés du 27 février 2024 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment situé au 763, rue Egan - Lot 3 638 067.

40.08 1239855010

CA24 21 0061

Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023. (1244422001)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

60.01 1244422001

CA24 21 0062

Dépôt de la liste des dossiers décisionnels concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 31 janvier au 19 février 2024. (1242098004)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 31 janvier au 19 février 2024.

60.02 1242098004

CA24 21 0063

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 19 février 2024 sur la résolution CA24 210030 tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de permettre un coefficient d'occupation du sol maximal de 0,7 au lieu de 0,6 pour l'agrandissement de l'aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment situé au 24, rue des Mésanges. (lot 1 860 486). (1242098003)

Il est proposé par la conseillère Kaila A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 19 février 2024 sur le *Premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de permettre un coefficient d'occupation du sol maximal de 0,7 au lieu de 0,6 pour l'agrandissement de l'aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment situé au 24, rue Des Mésanges.*

60.03 1242098003

Communications des conseillers au public

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.01

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

Seconde période de questions du public

Pendant cette période, une question a été posée entre 21 h 43 et 21 h 50.

70.03

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay.

appuyé par le conseiller Benoit Gratton.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 51.

70.04

MARIE-ANDRÉE MAUGER
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

STEPHANIE ZHAO LIU
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT